

Original copie compt. le 5-5-59

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Avril 1959

Département de la Charente-Mme

OBJET :

Eglise Notre Dame

Loyer du presbytère

59018

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. MEYER, Maire, en session ordinaire, d'après convocations faites le 6 Avril 1959.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, BISCAYE, BERLAND, ETCHEBER, FLAHAUT, FONTANILLE, GUILLAUD, LAMOUCHE, MASSE, MONGRAND, MOUCHOT, POUGET, RELX, MENANT BOUCHET, BETOUS, BUJARD, CHAMBOULAN, GACHET, GALLAND, NARTEAU, Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En 1958, lors du vote du budget primitif, une somme de 180.000 f a été portée sous la rubrique " Loyer du presbytère "

L'engagement établi n'a pas été accepté par l'Evêché.

L'usage veut que le loyer du presbytère ait un montant modéré, ce montant correspondant à peu près aux charges imposées par le propriétaire. La Préfecture consultée a confirmé cet usage.

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 72.000 frs par an

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de fixer à 72.000 frs par an le montant du loyer à compter du 1er Janvier 1959, le clergé ayant réglé le montant des impôts afférents à l'immeuble en 1958.

- de donner mandat à M. le Maire pour signer l'engagement de location devant intervenir.

Approuvé à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Signature

APPROUVE

LA ROCHELLE le 24 AVRIL 1959

Pr Le Préfet

Lé Secrétaire Général

signé:illisible

Mairie de Royan, 4 mai 1959
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

